

2008/8829 - TOUS JEUNES ACTEURS DU MONDE : SUBVENTION A 2
ASSOCIATIONS (DIRECTION DES RELATIONS
INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La loi de février 1992 permet aux collectivités territoriales de nouer de véritables partenariats avec leurs homologues du Sud. C'est la possibilité d'échanges entre élus, cadres territoriaux sur des problématiques et des projets qui présentent des aspects communs, malgré les différences de culture et de niveau de vie. Il s'agit pour l'essentiel de rechercher des solutions pour offrir un meilleur cadre de vie et permettre au plus grand nombre d'accéder aux services publics locaux.

Lyon a développé, avec des partenaires comme Resacoop et autour d'événements comme le village de la solidarité, une politique de soutien aux associations lyonnaises de solidarité internationale et de sensibilisation du grand public aux défis du développement. Cette plus grande synergie entre tous les acteurs lyonnais de la solidarité internationale vise à rendre les actions de coopération de notre ville plus efficaces et plus lisibles.

Constatant l'intérêt croissant de jeunes citoyens lyonnais pour les questions de sensibilisation et d'éducation au développement et à la solidarité internationale et leur volonté d'agir concrètement, la Ville de Lyon a lancé l'action « Tous Jeunes Acteurs du Monde » destinée à soutenir et accompagner leurs projets, que ce soit dans le cadre scolaire (primaires, collèges et lycées, universités), de centres sociaux, de MJC ou d'associations. Un petit livret d'information permettant de préparer un projet. Il a été diffusé largement et mis à disposition dans les MJC, bibliothèques, mairies d'arrondissement.

Organisé en partenariat avec le Rectorat de Lyon, l'Inspection académique du Rhône, des représentants des chefs d'établissements, RESACOOP (le réseau Rhône Alpes d'appui à la coopération) et le monde associatif, « tous jeunes acteurs du monde » va permettre de renforcer les compétences des porteurs de projets et de mutualiser les pratiques et l'information disponible afin que d'en optimiser l'efficacité pour les populations auxquelles ils s'adressent.

La Ville de Lyon propose de retenir deux actions qui répondent aux critères suivants :

- connaissance de l'Association des réalités locales (de la destination cible) ;
- capacité de démultiplication des objectifs visés par l'action.

- Société d'Enseignement Professionnel du Rhône : SEPR – Lyon 3

Le projet consiste à mettre en œuvre une action de coopération internationale avec le Burkina Faso dans le domaine de la santé. Une dizaine d'apprentis français en formation de brevet professionnel préparateurs en pharmacie vont échanger avec de jeunes tradipraticiens burkinabé de la région de Ouahigouya. L'objectif est d'une part, de permettre aux apprentis français de découvrir le système de santé et la pharmacopée traditionnelle burkinabé et d'autre part, d'aider à la mise en place d'un préparatoire de médicaments. Il s'agit de fabriquer des médicaments traditionnels améliorés à partir des plantes médicinales du jardin conservatoire de Oula.

Les apprentis français apporteront leur savoir faire pour la transformation de produits bruts en médicaments. Cette expérience permettra d'acquérir des connaissances complémentaires sur des thérapeutiques traditionnelles.

Subvention proposée d'un montant de 5 000 euros sur un budget total de l'action de 25 500 €.

- Association « Renc'Arts Oualy » - Lyon 9

Le projet consiste à aider la correspondance scolaire entre deux écoles : celle de Lumbila au Burkina Faso et celle de la Gare d'eau à Lyon 9^e Vaise. Cette correspondance entre deux classes de CM2 se réalise dans l'optique de réaliser un roman policier bilingue mooré/Français, co-rédaction d'un roman policier dont l'action se situerait à la fois dans le village de Lumbila (à 18 km de Ouagadougou) et dans le quartier de Vaise à Lyon 9^e.

Ce projet de roman policier verra sa formalisation, d'une part dans son édition papier bilingue mooré-français, et d'autre part, dans son enregistrement audio et sa diffusion radiophonique sur RFI (sur la proposition de M. REY Denis relations internationales du Rectorat).

Les recherches entamées par les élèves sur le patrimoine de Lyon ont mis en évidence le tissu relationnel entre les villes jumelées ou dites « de coopération décentralisées » dans différents domaines comme la recherche biologique, l'environnement durable, l'archéologie, le travail d'Interpol, école de commissaires, etc...

De ses recherches, en résulte de nouvelles pistes de travail et d'implications pédagogiques.

Subvention proposée d'un montant de 5 000 euros sur un budget total de l'action de 10 200 € ».

Vu l'avis émis par les Conseils des 3^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux organismes ci-dessous :

- 5 000 € à la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône ;
- 5 000 € à l'Association « Renc' Arts Oualy ».

2. Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Solidaire, nature 6574, ligne de crédit 14 965.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN